

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 17 mai 2013

Service instructeur
Service Habitat et Solidarités Territoriales

N° CP-2013-5-10-4

Service consulté

**AIDES DEPARTEMENTALES A LA REALISATION DE LOGEMENTS LOCATIFS
TRES SOCIAUX, A LA RESORPTION DE L'HABITAT INDIGNE ET A LA LUTTE
CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE**

Résumé : Dans le cadre des aides départementales à la réalisation de logements locatifs très sociaux privés et au titre de la résorption de l'Habitat Indigne et du programme « Habiter Mieux » en faveur de la lutte contre la précarité énergétique pour les propriétaires occupants, sont éligibles à une subvention 31 dossiers pour un montant total de 70 160 €.

Les crédits départementaux financent à hauteur de 15 % en zone C les travaux subventionnables, selon les critères définis par l'ANAH, des dossiers déposés avant le 31/12/2010, en cas de logements destinés à être loués à des personnes défavorisées dans le cadre du Programme d'Intérêt Général PST (Programme Social Thématique) Départemental.

- ✓ 1 dossier en zone C est éligible à la subvention départementale dans le cadre du PIG PST pour 3 logements conventionnés très sociaux, pour un montant de 20 422 €.

Dans le cadre de la nouvelle Politique Départementale de l'Habitat en vigueur depuis le 01/01/2011, une aide à la résorption de l'Habitat Indigne pour faciliter les travaux de sortie d'insalubrité pour les propriétaires occupants et bailleurs a été mise en place.

- ✓ 2 dossiers « propriétaires occupants » sont éligibles à cette aide ainsi qu'à l'aide attribuée dans le cadre du programme « Habiter Mieux », pour un montant total de 35 738 €.

Dans le cadre du programme « Habiter Mieux » de l'Anah et du Contrat Local d'Engagement signé par le Département en novembre 2011 en faveur de la lutte contre la précarité énergétique pour les propriétaires occupants aux revenus modestes, une aide de 500 € a été mise en place.

- ✓ 23 dossiers sont éligibles à cette aide, soit 11 500 €.

Dans le cadre du programme « Habiter Mieux » de l'Anah et du Contrat Local d'Engagement signé par le Département en novembre 2011 en faveur de la lutte contre la précarité énergétique pour les propriétaires occupants aux revenus modestes, une aide de 500 € a également été mise en place au profit de M2A pour les propriétaires occupants relevant de son territoire.

✓ 5 dossiers sont éligibles à cette aide au titre de l'année 2012, soit 2 500 €.

Il vous est proposé d'accorder les subventions détaillées dans le tableau joint au présent rapport, étant précisé qu'un montant de 67 660 € serait à prélever sur le programme H221, chapitre 204, fonction 72, nature 20422, et 2 500 € sur le programme H221, chapitre 204, fonction 72, nature 204142.

Le reliquat est de : 289 000 € - 70 160 € = 218 840 €.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by 'B' and 'T' with a long horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER

Service Habitat et Solidarités Territoriales

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 17 MAI 2013

**Création de logements sociaux privés
PROGRAMME 2013**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
LSP04380	BOEGLIN VINCENT 5, rue de la Liberté - 68500 ORSCHWIHR 3 logts	20 422,00	100%	20 422,00
			Total	20 422,00

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 17 MAI 2013

Réhabilitation de logements-propriétaires
PROGRAMME 2013

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
LPO00024	BRUNNER JEANNE FART PO - BRUNNER Jeanne - SAINTE-CROIX-EN-PLAINE	500,00	100%	500,00
LPO00023	CESUR SABIT FART PO - CESUR Sabit - COLMAR	500,00	100%	500,00
LPO00008	EHRET YVETTE FART PO - EHRET Yvette - SENTHEIM	500,00	100%	500,00
LPO00022	FLUCK MICHELINE FART PO - FLUCK Micheline - SAINTE-MARIE-AUX-MINES	500,00	100%	500,00
LPO00025	FUCHS ALOYSE FART PO - FUCHS Aloyse - ZELLENBERG	500,00	100%	500,00
LPO00027	GRINGER PATRICK FART PO - GRINGER Patrick - THANN	500,00	100%	500,00
LPO00014	HIRSCHLER ROLAND FART PO - HIRSCHLER Roland - RIESPACH	500,00	100%	500,00
LPO00021	IFAKIREN MBARK FART PO - IFAKIREN Mbark - COLMAR	500,00	100%	500,00
LPO00020	JEANNEST STEPHANE FART PO - JEANNEST Stéphane - LANDSER	500,00	100%	500,00
LPO00015	KOHLMANN ROGER FART PO - KOHLMANN Roger - THANN	500,00	100%	500,00
LPO00007	LALLEMAND NADINE FART PO - LALLEMAND Nadine - FESSENHEIM	500,00	100%	500,00
LPO00005	MARTINS FURTADO LUIS FART PO - MARTINS FURTADO Luis - BILTZHEIM	500,00	100%	500,00
LPO00010	MEYER DOMINIQUE FART PO - MEYER Dominique - SUNDHOFFEN	500,00	100%	500,00
LPO00028	MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION FART PO - M2A 2012 - 5 dossiers	2 500,00	100%	2 500,00
LPO00013	OTTMANN RENE FART PO - OTTMANN René - SOULTZBACH-LES-BAINS	500,00	100%	500,00
LPO00011	PERRIN ATILIA FART PO - PERIN Attilia - VILLAGE NEUF	500,00	100%	500,00

LPO00012	PIQUET MARIE LOUISE FART PO - PIQUET Marie-Louise - COLMAR	500,00	100%	500,00
LPO00003	PROCIVIS ALSACE FART - Gérard FROEHLI - WINKEL	0,00		25 432,00
LPO00006	PROCIVIS ALSACE FART PO - GRANDGIRARD Marceline - WINKEL	500,00	100%	500,00
LPO00004	PROCIVIS ALSACE FART - M. Amandio GOMES - GUEBERSCHWIHR	0,00		10 306,00
LPO00019	REVIAL CHRISTINE FART PO - REVIAL Christine - GUNSBACH	500,00	100%	500,00
LPO00026	RITZENTHALLER LUCIE FART PO - RITZENTHALLER Lucie - HOLTZWIHR	500,00	100%	500,00
LPO00018	SCHNOEBELEN GABRIELLE FART PO - SCHNOEBELEN Gabrielle - BURNHAUPT-LE-BAS	500,00	100%	500,00
LPO00017	TUGLER JEANINE FART PO - TUBLER Jeanine - HERRLISHEIM PRES COLMAR	500,00	100%	500,00
LPO00009	WINTDHOLTZ CHARLES FART PO - WINDHOLTZ Charles - ZELLENBERG	500,00	100%	500,00
LPO00016	ZINK GENEVIEVE FART PO - ZINK Geneviève - BALLERSDORF	500,00	100%	500,00
			Total	49 738,00